



Mandat de gestion de fortune

**Protéger et valoriser
votre patrimoine,
en toute confiance.**



LA BCJ, MON PARTENAIRE FINANCIER

La gestion de patrimoine constitue l'une de nos activités majeures.

Des compétences – Dotée d'une longue expertise, la BCJ offre des services financiers de premier ordre.

Une présence régionale forte – Nos gestionnaires de fortune assurent une proximité et une disponibilité à chaque instant.

Votre référence – C'est pourquoi les Jurassiennes et les Jurassiens nous font confiance lorsqu'il s'agit de protéger et de valoriser leur capital à long-terme.

LES POINTS FORTS DU MANDAT DE GESTION BCJ

➤ **Gestion professionnelle**

Votre portefeuille est construit et suivi par nos spécialistes, selon votre profil et selon notre appréciation des marchés.

➤ **Diversification optimale**

Votre patrimoine est réparti dans plusieurs classes d'actifs et principalement investi dans des produits indiciels. La diversification est donc maximale, évitant le risque lié à une position individuelle.

➤ **Large exposition au CHF**

Le CHF est la monnaie prépondérante de vos investissements, réduisant ainsi largement le risque lié à l'évolution des devises.

➤ **Sélection des meilleurs produits**

Les véhicules d'investissement sont issus d'instituts financiers reconnus et choisis selon des critères bien spécifiques.



LE MANDAT DE GESTION BCJ

» Vous souhaitez confier la gestion de votre patrimoine à un partenaire financier fiable et disponible ?

Le mandat de gestion BCJ est la solution vous permettant de déléguer le suivi de votre fortune tout en assurant une gestion qui soit conforme à vos souhaits.

En fonction de votre situation personnelle et financière, de votre tolérance au risque et de vos objectifs, une stratégie est déterminée pour vos placements.

Dans le cadre de celle-ci, vos avoirs sont gérés afin de profiter au mieux des opportunités sur les marchés financiers tout en étant sous constante surveillance.

» Le principe du mandat de gestion

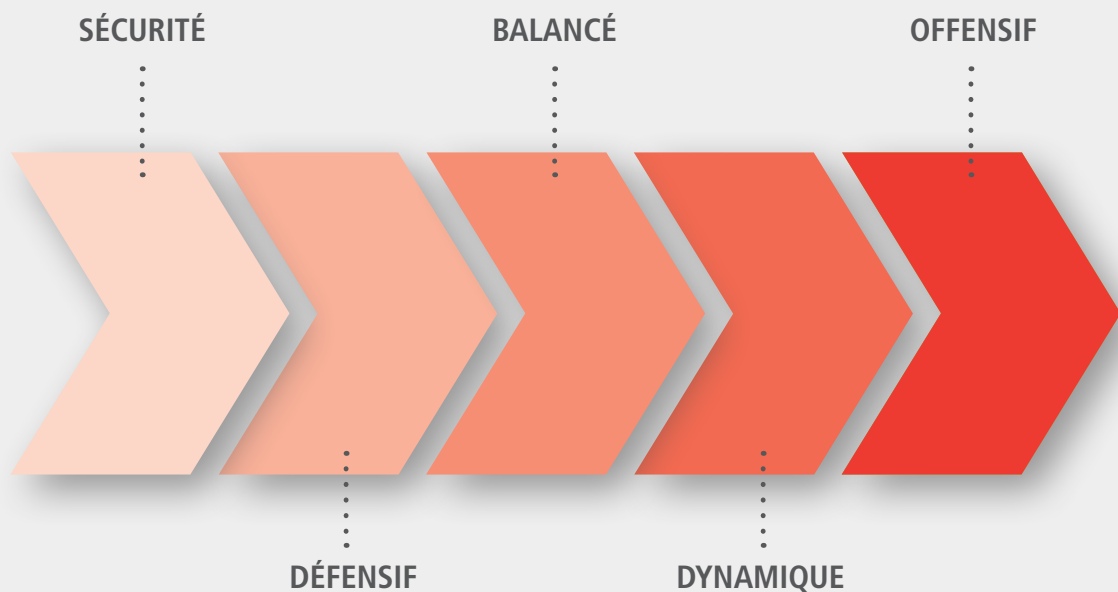
Le mandat de gestion constitue un accord contractuel par lequel vous déléguez la gestion du patrimoine à votre banque.

Dans le cadre de ce mandat, la banque est habilitée à réaliser toutes les opérations visant à optimiser l'évolution de vos avoirs à l'intérieur de la stratégie fixée.

En fonction de la situation économique et financière, votre partenaire prend les décisions visant à vous faire profiter au mieux des évolutions attendues, tout en veillant à minimiser les risques au sein de la stratégie définie.

» Un gestionnaire à votre écoute

Votre conseiller est à votre disposition pour vous informer en tout temps de la situation de votre patrimoine, de l'évolution des marchés et des décisions de gestion prises.

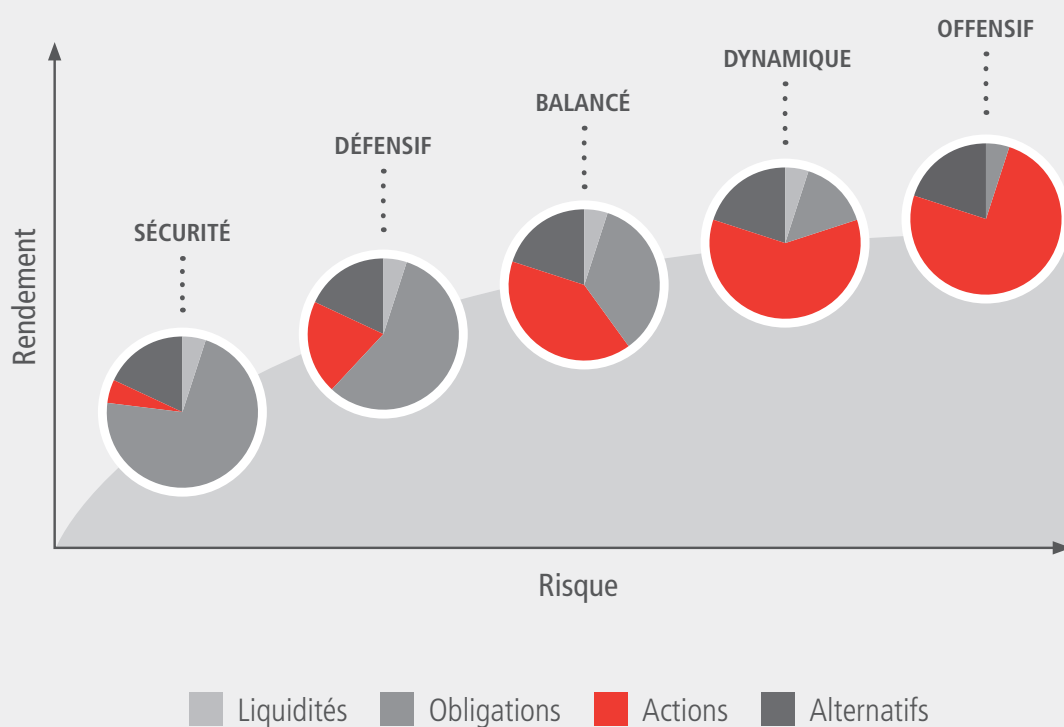


LES STRATÉGIES

» Une solution adaptée à votre situation

En terme de gestion de patrimoine, vous n'avez peut-être pas les mêmes objectifs et la même tolérance au risque que votre voisin.

C'est pourquoi **5 stratégies** ont été définies avec des caractéristiques particulières, en terme de composition de portefeuille, de rendement attendu et de risque.





LE PROCESSUS DE GESTION

➤ Allocation stratégique : **les fondements**

L'allocation stratégique constitue le squelette de votre portefeuille, à savoir la répartition entre les différentes classes d'actifs (liquidités, obligations, actions, investissements alternatifs) en fonction de votre stratégie.

➤ Allocation tactique : **la réactivité**

L'allocation tactique représente le positionnement de vos avoirs en fonction des anticipations de marché à court-terme. Chaque mois, le comité de placement BCJ se réunit et prend les décisions afin d'adapter votre portefeuille aux mouvements attendus sur les marchés.

➤ Gestion du risque : **la protection**

Lorsque les données de marché indiquent un risque d'évolution négative prolongée, un mouvement de protection du capital est engagé. Dès lors, la pondération des actifs les plus risqués est fortement diminuée et le produit de la vente est maintenu en liquidités en attendant les signaux d'une reprise.

TARIFICATION

➤ Une tarification transparente et compétitive

Le coût de votre mandat est défini et connu à l'avance. C'est pourquoi le tarif du mandat de gestion BCJ est forfaitaire et inclut tous les services dont vous avez besoin.

➤ Prestations incluses

- Commission de gestion
- Frais de compte
- Droits de garde
- Courtages
- Commissions d'émission
- Relevé fiscal
- Rapport de gestion



Banque Cantonale du Jura

Rue de la Chaumont 10

Case postale 278

CH-2900 Porrentruy 2

T 032 465 13 01

marches@bcj.ch

www.bcj.ch

Indications importantes

La présente publication a un but purement informatif et ne constitue en aucun cas un conseil en placement, en fiscalité ou toute autre recommandation ; cela n'implique pas qu'une stratégie est adaptée ou appropriée aux circonstances individuelles ou constitue d'une autre manière une recommandation personnelle par rapport à un investisseur spécifique. Toute référence à une performance antérieure ne préjuge pas des résultats futurs. Toute représentation intégrale ou partielle du présent document est soumise à l'autorisation écrite de la Banque Cantonale du Jura (BCJ). La BCJ décline toute responsabilité relative à l'exactitude des informations sur les données fournies.